

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 2 juin 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

2025 – 30 (4) : Affectation du résultat 2024 au Budget Supplémentaire 2025

Rapport au Conseil Municipal :

Suite à l'arrêté du Compte Financier Unique pour l'année 2024, et conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

De plus, lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice ».

Pour mémoire :

- le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement s'élève à 478 130,71 € auquel s'ajoute le résultat reporté 2023, 50 000 € soit un résultat définitif de 528 130,71 €.
- La section d'investissement présente un déficit de 26 947,68 € qui correspond au résultat de l'exercice 2024, 730 357,74 € auquel s'ajoute le résultat reporté 2023, - 757 305,42 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sert à couvrir, en priorité, le déficit de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire 26 947,68 € à la couverture du déficit d'investissement complétés par une affectation complémentaire de 401 183,03 € afin de provisionner des crédits en vue du remboursement anticipé de l'emprunt pour le financement du groupe scolaire Prévert. Le solde de 100 000 € reste en section de fonctionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2025

Application agréée E.legalite.com

Vu les articles L. 2311-5 et 2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les règles d'affectation du résultat ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 22 mai 2025 ;

Constatant que le compte financier unique 2024 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-757 305,42 €		730 357,74 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-26 947,68 €
FONCT	1 555 735,30 €	1 505 735,30 €	478 130,71 €	Recettes 0,00 €		528 130,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	528 130,71 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	26 947,68 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	401 183,03 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	428 130,71 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)	-26 947,68 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)	100 000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2025

Application agréée E.legalite.com

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 du budget principal de la commune d'Oberhausbergen comme suit :
- 26 947,68 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »,
- 428 130,71 € en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent capitalisé »,
- 100 000 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Adoptée à la majorité
24 voix pour
1 voix contre (M. LOTZ)
1 abstention (Mme DUBOIS)

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2025

Application agréée E.lesgiste.com

99_DE~067-2167 03409-2025.06.02~CM2025_06_0